

Motion 2574

pour un soutien étatique digne de ce nom en faveur des jeunes en décrochage scolaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les interruptions prématurées de formation qui touchent chaque année des centaines de jeunes du canton y compris des mineur-es ;
- les conséquences catastrophiques pour l’avenir des jeunes qui sont engendrées par ce phénomène préoccupant ;
- que l’Etat ne doit pas se contenter de marquer son soutien à la formation obligatoire jusqu’à 18 ans, mais qu’il doit engager les moyens nécessaires dans la formation pour les jeunes, avec une attention particulière pour celles et ceux en situation scolaire difficile ;
- qu’il est inacceptable de laisser de jeunes gens livrés à eux-mêmes sans diplôme de fin d’études, ou de formation professionnelle,

invite le Conseil d’Etat

à ne pas se contenter de l’accompagnement rendu obligatoire par FO18, mais à assurer le suivi des élèves afin de les mener à une formation certifiante.